



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 avril 2002

Cinquante-sixième session  
Point 122 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/653/Add.1)]

### 56/271. Système intégré de gestion

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le treizième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>2</sup> ;

2. *Approuve* l'affectation d'un montant de 5 634 700 dollars des États-Unis, prélevé sur les revenus des placements comptabilisés au crédit du Fonds du Système intégré de gestion au 30 juin 2001, au financement des activités relatives au Système décrites dans le rapport du Secrétaire général ;

3. *Prie* le Secrétaire général de continuer de lui rendre compte, dans le contexte du projet de budget-programme, au titre du chapitre pertinent, des progrès réalisés dans la mise au point et l'application du Système, notamment en ce qui concerne les allègements des procédures administratives qu'il a permis et qu'il permettra encore d'obtenir et leur incidences sur les activités relatives aux programmes, et de lui présenter une brève mise à jour les années où il n'est pas soumis de budget ;

4. *Rappelle* sa résolution 56/239 du 24 décembre 2001 relative à l'informatique et note que le Système doit faire partie intégrante de la stratégie globale en matière de conception et d'application des technologies de l'information, sur laquelle un rapport unique doit lui être présenté à sa cinquante-septième session ;

5. *Rappelle également* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, dans le rapport visé au paragraphe 4 ci-dessus, le calendrier prévu pour l'introduction et la mise en œuvre du Système dans les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux.

97<sup>e</sup> séance plénière  
27 mars 2002

<sup>1</sup> A/56/602 et Add.1.

<sup>2</sup> A/56/684.